

Wereldhave BELGIUM

Société anonyme

Société Immobilière Réglementée publique

Mediaalaan 30, boîte 6

1800 Vilvoorde

Numéro d'entreprises 0412.597.022 (RPM Bruxelles)

Résultat du dividende optionnel en actions pour l'exercice 2019

- **75,3% des actionnaires optent pour des actions**
- **Renforcement des capitaux propres de € 18,5 millions**

Les actionnaires de la société immobilière réglementée Wereldhave Belgium SA (ci-après '**Wereldhave Belgium**') ont opté à 75,3% pour l'apport de leurs droits au dividende en échange d'actions nouvelles plutôt que pour la perception de leur dividende en espèces.

Ce résultat permet de renforcer les capitaux propres de Wereldhave Belgium de € 18,5 millions (capital social) par la création de 511.306 actions nouvelles. Le nombre total d'actions émises de Wereldhave Belgium s'élève ainsi dès aujourd'hui, le 10 novembre 2020, à 8.319.287. Le solde des droits au dividende sera versé en espèces, ce qui génère (tenant compte du précompte mobilier total à payer) une distribution en espèces d'un montant total de € 16,6 millions. Cette augmentation de capital permet de réduire le taux d'endettement de l'ordre de 1,9% par rapport à un scénario de distribution à 100% du dividende en espèces.

En outre, cela permettra à la société d'effectuer, le cas échéant, (i) de nouvelles opérations financées par dette et (ii) des investissements au sein de son portefeuille existant. Le dividende optionnel permet enfin d'éviter une sortie d'espèces (à raison du montant de l'apport des droits de dividende dans le capital de la Société). En outre, les liens avec les actionnaires en sortiront ainsi renforcés.

Le vendredi 13 novembre 2020, le règlement effectif du paiement du dividende aura lieu, en fonction du choix de l'actionnaire, par la livraison d'actions nouvelles, émises en échange de l'apport des droits de dividendes, par paiement en espèces, ou par une combinaison des deux modalités de paiement décrites précédemment. Les actions nouvellement créées seront cotées dès le vendredi 13 novembre 2020 et seront négociables à partir de ce moment sur Euronext Brussels. Les actions nouvelles participeront aux résultats de Wereldhave Belgium à partir du 1 janvier 2020 (premier dividende payable en 2021).

Notification conformément à l'article 15 §1 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la notification des participations importantes (Loi en matière de Transparence)

Suite à cette augmentation de capital et à l'émission de 511.306 actions nouvelles à un prix d'émission total de € 18.522.059,85 (capital), le capital social total de Wereldhave Belgium au 10 novembre 2020 s'élève à € 347.959.514,73. Désormais, le capital est représenté par 8.319.287 actions ordinaires entièrement libérées. Il n'y a pas d'actions privilégiées. Il n'y a pas d'options ou de warrants en circulation donnant droit à des actions. Chacune de ces actions est assortie d'un droit de vote à l'assemblée générale et ces actions représentent le dénominateur à des fins de notification dans le cadre de la Loi en matière de Transparence (i.e. des notifications, entre autres, en cas d'atteinte, de dépassement ou de manquement aux seuils statutaires ou légaux).

Cette augmentation de capital générera un effet dilutif sur le résultat par action du fait de l'augmentation du nombre d'actions en circulation, lequel serait d'environ 4 euro cents sur le résultat net des activités clé pour l'exercice en cours.

Wereldhave Belgium souhaite enfin remercier ses actionnaires d'avoir réitéré leur confiance dans la Société.

Pour plus d'informations – Cédric Biquet – Chief Financial Officer - +32 2 732 19 00
investor.relations@wereldhavebelgium.com

Wereldhave Belgium se concentre sur des centres commerciaux et retail parcs qui ont une position dominante dans leur zone de chalandise.

Wereldhave Belgium est cotée au marché continu d'Euronext Bruxelles et sa capitalisation boursière au 30 septembre 2020 s'établit à € 340 millions.

Plus d'informations figurent sur le site internet: www.wereldhavebelgium.com